

NOUS JOUONS ET RÉPANDONS NOS CHANSONS

C'est volontiers que j'aimerais t'expliquer, comment tu peux te servir de notre maison d'édition, afin de mieux répandre ton bien culturel (compositions, textes) à l'avenir.

- 1.) Tu devrais être membre de l'une des sociétés de mise en valeur ou de droits d'auteur, comme par exemple GEMA (Allemagne) ou OSA (Tchéquie), AKM (Autriche), SOSA (Slovaquie), SACEM (France), PRS (Grande-Bretagne), SUISA (Suisse), etc. Si tu n'es pas encore membre d'une de ces organisations et composes tout
- 2.) Tu adhères avec une ou plusieurs compositions à notre maison d'édition. Nous avons besoin des notes en fichier de format PDF. En outre, nous devrions encore disposer des Midifiles. Si tu as également besoin d'aide dans la réalisation de ces fichiers, nous t'aiderons volontiers gratuitement.
- 3.) Nos séries de notes sont distribuées dans toute l'Europe et sont jouées par des pianistes professionnels. Lorsque tu reçois le cahier de notes, tu devrais le répandre, afin que d'autres collègues/compositeurs/pianistes se mettent également en contact avec nous et puissent ainsi participer à notre ouvrage commun. Ces chansons devraient alors également être jouées et les listes des sociétés d'auteurs correspondantes- ou d'utilisation respectives complétées et envoyées. Une copie est destinée à nous, afin de pouvoir contrôler les paiements des tantièmes de la part de la société d'auteur correspondante.
- 4.) Notre édition est une coopération de plusieurs éditions renommées, où les compositeurs et les musiciens s'entraident. Dans le but, de répandre tout notre répertoire et de cette manière le bien culturel. L'aspect financier, en l'occurrence le droit légal aux tantièmes, est un effet agréable et non-négligeable.
- 5.) L'affiliation à notre organisation est entièrement gratuite et se base sur une collaboration et confiance mutuelles.

Et comment ça fonctionne? "tout simplement"

Nous pouvons sur la base de notre internationalité garantir la diffusion et le suivi de tes oeuvres enregistrées chez nous. Dans un travail de coopération, nous attendons de ta part:

- 1.) Le suivi de tes propres oeuvres,
- 2.) Le suivi de nos ouvrages de maison d'édition
- 3.) L'annonce aux associations des droits d'auteurs (GEMA, AKM, SUISA, etc.),
- 4.) Une copie des listes de programme (pour des raisons de contrôles de la facture).

En cas de questions, annoncez-vous s'il vous plaît simplement, nous nous tenons volontiers à votre disposition. Beaucoup de succès et tout de bon!

La musique n'est pas un bien économique, mais beaucoup en vivent!

(Citation: Dr. Thomas Gräfe, Munich)